

TROISIÈME PARTIE: LES GRANDS DÉBATS QUELLES SOLUTIONS?

III.1. LE MULTICULTURALISME:

«Le propre d'une culture, c'est de ne pas être identique à elle-même».

Jacques Derrida

III.1.1 DÉFINITIONS

Le multiculturalisme se définit différemment selon les pays, mais on peut retenir comme définition minimale qu'il s'agit d'une politique visant à maintenir et à valoriser les différentes cultures et communautés cohabitant au sein d'une société. Il implique également de lutter contre les discriminations et de promouvoir la participation entière et équitable des individus et des collectivités de toutes origines à la vie sociale. Ce concept s'oppose à la politique d'assimilation et au différenciationnalisme:

LE «DIFFÉRENCIATIONNALISME»

Cette politique maintient des frontières claires entre les nationaux (les habitants d'un pays) et les nouveaux venus, traitant ces derniers comme des communautés à part, comme dans l'Allemagne des années 1960 et 1970, ou l'Arabie saoudite actuellement.

LA THÉORIE DE L'ASSIMILATION

Cette théorie vise à imposer aux minorités culturelles, en plus des règles d'ordre public et de la connaissance de la langue nationale, de se conformer le plus possible au mode de vie et aux valeurs de la société d'accueil. Cette politique a été appliquée par les États-Unis, où les immigrés devaient devenir de vrais «Américains», selon le credo connu du «melting pot».

La politique de l'assimilation, même si elle n'est pas toujours revendiquée comme telle, est souvent pratiquée dans les faits, même en Belgique (voir plus loin III.1.6.). Ce type de politique est souvent critiqué pour son côté brutal, autoritaire, et pour son manque de résultats: on a beau demander aux gens de se conformer à un modèle, ils vont toujours garder une identité qui leur est propre, dans laquelle interviennent à la fois leur origine culturelle, religieuse ou nationale, mais aussi les influences de leur nouveau pays d'adoption.

III.1.2. LES DANGERS DU MULTICULTURALISME

Certaines personnes voient dans le multiculturalisme un risque de privilégier des lignes de fracture au sein de la société,

au détriment de l'unité. D'autres craignent que l'approche multiculturelle ne crée qu'une superposition confuse de couches identitaires permettant à chacun «de fabriquer sa pâte identitaire comme on commande un repas à la carte.»

Un autre danger serait de vouloir figer une culture dans le temps, en défendant à tout prix certaines coutumes qui n'ont plus vraiment de sens ou qui auraient normalement disparu... Le concept de multiculturalisme nous oblige en effet à nous interroger sur les raisons qui ont fait disparaître certaines cultures. Est-ce une évolution naturelle, qui voit certaines cultures minoritaires s'adapter ou s'assimiler à une culture dominante?

Quels sont les éléments qui permettent de mesurer et de décider si une culture a disparu, a été assimilée ou s'est intégrée à une autre: l'usage d'une langue déterminée, les méthodes de production, la façon de s'habiller ou la définition de leur propre identité par les individus? Parlons-nous le même langage ou nous sentons-nous membres d'une culture particulière? Un groupe culturel est-il dominé ou subordonné de son propre fait et par sa volonté? Est-il possible de résister aux changements?¹⁸²

Faut-il combattre la mondialisation qui impose une culture de masse, voire une idéologie néo-libérale, et qui risque d'étouffer toutes les cultures traditionnelles?

III.1.3. À PROPOS DE LA SOCIÉTÉ MULTICULTURELLE EN GRANDE BRETAGNE...

Les attentats du 7 juillet à Londres ont fait ressurgir un débat sur le modèle de société multiculturelle jusqu'ici pratiqué par la Grande-Bretagne, modèle que l'on nomme parfois «Londonistan». Au-delà de ce débat sur le modèle britannique, ce sont toutes les problématiques du «comment vivre ensemble» qui sont remises en question dans les démocraties occidentales, suite aux différents actes terroristes islamistes. Le multiculturalisme britannique laisse une très grande autonomie aux différentes communautés religieuses et ethniques, et se veut très tolérant, au point de laisser s'exprimer certains discours extrémistes. De plus, la politique d'asile y était souvent plus généreuse que sur le continent (depuis quelques années, elle est devenue au contraire très restrictive). De cette façon, la Grande-Bretagne a attiré un grand nombre de militants islamistes, qui ont fait de Londres leur quartier général, d'où l'expression un peu péjorative de «Londonistan». Grâce à cette politique d'ouverture, le gouvernement britannique pouvait espérer échapper à la menace d'attentats, tout en alignant sa politique étrangère à celle des États-Unis. Mais la guerre en Irak a profondément bouleversé cet équilibre: en effet, la grande majorité de la population désapprouvait l'appui de leur gouvernement à la guerre menée par G. W. Bush. Les milieux fondamentalistes ont réussi à exploiter la frustration vécue par certains jeunes de familles immigrées en la dirigeant contre toute la société, accusée de complicité avec «l'impérialisme américain» au Moyen-Orient. Nous avons déjà vu comment les candidats kamikazes, qui étaient des citoyens immigrés «ordinaires», ont été recrutés et manipulés pour aller poser des bombes dans le métro.

Après les attentats du 7 juillet 2005, beaucoup de Britanniques sont devenus méfiants à l'égard de tous ceux qui peuvent être perçus comme «musulmans» ou «terroristes». La peur de nouveaux attentats, les discours simplistes et les amalgames ont fait le reste: les actes racistes, les bavures policières et les actes discriminatoires n'ont jamais été aussi fréquents. Le fossé entre les citoyens britanniques de souche, et les autres –les immigrés établis de longue date ou nés dans le pays comme ceux récemment arrivés– se creuse de plus en plus.

Pour Felice Dassetto, professeur à l'UCL, «lorsqu'on connaît un peu la situation britannique et le clivage entre communautés entretenu par une vision de type colonial, on ne s'étonne pas trop que des gens puissent penser n'avoir rien en commun avec d'autres au point d'accomplir des actes d'horrible démesure. La bonhomie britannique prend en pratique le visage de la séparation, sous l'étiquette du respect des communautés, tout en laissant la porte ouverte à ceux qui on assimilés les codes de la *British way of life*. Tony Blair a qualifié les attentats de Londres de «barbares» au sens moral. Il ne pouvait pas mieux dire également du point de vue sociologique, pour parler d'une situation où, réciproquement, les uns et les autres restent «étrangers».¹⁸³

Sans aller si loin, il semble en effet que le système britannique n'a pas permis à chacun de trouver sa place dans la société. Cette interview de l'écrivaine Yasmin Alibhai-Brown, parue dans le Soir, dénonce le racisme latent dont sont victimes certaines personnes issues de l'immigration en Grande-Bretagne:

-«(...) Ce qui me frappe, c'est qu'en Bosnie, les Serbes ont massacré 8000 hommes à Srebrenica, mais les musulmans de là-bas ne sont pas devenus des kamikazes. Alors, que se passe-t-il? Une des raisons est que la Grande-Bretagne est un pays où le sentiment d'appartenance est très difficile pour un immigré. -Pourquoi?

-Parce qu'on n'est pas accepté. Jamais.

-Mais cela se passe dans le monde entier, ce racisme existe ailleurs...

-Sans doute, mais il existe une mentalité britannique particulière, qui vous fait comprendre que vous ne pouvez jamais devenir vraiment britannique.»¹⁸⁴

Même à Londres, qui est une ville très multiculturelle, Yasmin Alibhai-Brown estime que les choses changent: «(...) aujourd'hui, des chroniqueurs blancs, même parmi la gauche libérale, se mettent à écrire qu'ils sont fiers de n'avoir aucun ami de couleur, ou qu'il y a trop de présentatrices indo-pakistanaïses à la télé! Le racisme a toujours été mieux caché ici, c'est tout! La bonne nouvelle, c'est que la Grande-Bretagne a le taux le plus élevé de mariages raciaux mixtes au monde. Mais lorsque des Blancs de la classe moyenne disent vivre dans un monde qui n'est que blanc, et qu'en plus ils en sont fiers, c'est alarmant.».

Selon le quotidien anglais «The Guardian», la colère gronde au sein de la jeunesse musulmane britannique. De la politique étrangère de Londres menée au Proche-Orient à un sentiment de dégradation de leurs droits après le 11 septembre 2001, plusieurs facteurs alimentent un ressentiment également nourri par une couverture médiatique globale. «*Mais être jeune et en colère ne signifie pas être violent et criminel*», assène *The Guardian*.¹⁸⁵

QUEL AUTRE MODÈLE POUR LA GRANDE-BRETAGNE?

Si le multiculturalisme n'a pas réussi à unifier la population, quel autre modèle adopter?

Beaucoup d'hommes politiques anglais pensent que l'on doit changer les règles pour mieux intégrer, si pas «assimiler», les populations immigrées. Ainsi, selon Boris Johnson, un parlementaire et journaliste britannique, la Grande-Bretagne est confrontée à un défi majeur, celui de parvenir à ce que le multiculturalisme unifie la société, plutôt que de la diviser: «Nous devrions enseigner l'anglais et nous devrions enseigner en anglais. Nous devrions enseigner l'histoire britannique. Nous devrions réfléchir à nouveau au sujet du «jihad» (longue robe) et nous devrions probablement nous débarrasser de la religion dans les écoles.»

Le très controversé professeur genevois Tariq Ramadan a été appelé par le gouvernement britannique pour faire partie d'une commission contre l'émergence de l'extrémisme au

sein de la communauté musulmane britannique. Dans un entretien à l'AFP (Agence France Presse), il déclare ne pas vouloir épargner la communauté musulmane et critique par exemple la propension des musulmans britanniques à placer leurs enfants, «et surtout les filles», dans des écoles islamiques: «*c'est de l'auto-ségrégation, de l'auto-exclusion, (...) une fausse réponse des musulmans face à leur difficulté à préserver leurs valeurs et leurs principes*».

Mais le gouvernement Blair doit également faire son auto-critique, insiste Tariq Ramadan: «*Le problème vient du fait d'avoir parqué des gens dans des ghettos, sur la base de leur appartenance ethnique, de leur origine. Aujourd'hui, il faut une politique de mixité sociale beaucoup plus volontariste*». Autre critique adressée au gouvernement britannique: avoir laissé parler librement certains prédicateurs radicaux comme Omar Bakri (aujourd'hui au Liban et interdit de séjour), Abou Hamza ou Abou Qatada. «*Ca fait 15 ans que je dis que ces gens-là il faut les faire taire*», assure M. Ramadan.¹⁸⁶

L'écrivain et réalisateur de cinéma Hanif Kureishi – né en Grande-Bretagne d'une mère anglaise et d'un père pakistanais – réclame un multiculturalisme qui ne soit pas un échange superficiel de festivals et de nourriture, mais un débat d'idées consistant et engagé. Il conclut que les musulmans doivent être capables de faire leur autocritique – aujourd'hui plus que jamais. «Si l'idée du multiculturalisme en angoisse plus d'un, le monoculturalisme – de quelque sorte que ce soit – est pire. Les systèmes politiques et sociaux doivent se définir en fonction de ce qu'ils excluent, et l'islam conservateur en laisse vraiment beaucoup de côté.»¹⁸⁷

Pour Gilles Keppel, «le multiculturalisme n'a de sens que s'il aboutit à une forme de paix sociale, où les dirigeants communautaires contrôlent leurs ouailles [leurs fidèles] à qui ils inculquent des valeurs religieuses ou morales particulières, mais qui aboutissent à la soumission à l'ordre public global. En ce sens, le traumatisme de la société britannique est plus profond que celui de la société américaine après le 11 septembre. Aux États-Unis, les dix-neuf pirates de l'air étaient des étrangers. Au Royaume-Uni, les huit personnes impliquées dans les attentats sont des enfants de la société multiculturelle. Le multiculturalisme tel qu'il a été pratiqué outre-Manche ne jouant plus son rôle de rempart de l'ordre public, les débats font rage pour savoir comment sortir de l'impasse – à l'instar de ce que l'on a vu aux Pays-Bas, aux lendemains de l'assassinat de Theo van Gogh.

(...)Pas plus à Londres qu'à Paris, Rome, Madrid, Bruxelles ou Amsterdam, il ne faut se cacher la tête dans le sable: la question terroriste, par-delà les mesures symboliques comme l'éradication du Londonistan, pose la question de ce que nous voulons faire de l'identité européenne, ensemble avec nos concitoyens d'origine musulmane et de toutes confessions ou irréguliers.»

III.1.4. LE DÉBAT AUX PAYS-BAS

Longtemps présenté comme un des pays les plus tolérants à l'égard des étrangers, les Pays-Bas connaissent le même débat qu'en Grande-Bretagne, suite au choc de deux assassinats: celui de Pim Fortuyn, un homme politique très populaire mais aussi populiste, voire raciste à l'égard des musulmans, et celui du réalisateur Theo Van Gogh, très proche de Pim Fortuyn.

Le gouvernement n'a pas tardé à réagir: la coalition de centre-droit veut opérer un changement radical de politique vis-à-vis des 1,7 million d'étrangers résidant aux Pays-Bas.

Des mesures prévoyaient l'expulsion de 26000 demandeurs d'asile et la mise au pas de quelque 75000 personnes d'origine

étrangère obligées de s'intégrer en suivant des cours de langue et de culture néerlandaises... Ces mesures ont finalement été revues à la baisse, suite notamment aux critiques du commissaire européen de la Justice, Franco Frattini, qui s'est inquiété du durcissement des mesures concernant le regroupement familial. Avant l'intervention des instances européennes, le Conseil d'État néerlandais avait déjà fustigé le caractère discriminatoire d'une partie de ces mesures fondées sur l'origine et le pays de naissance des personnes visées.

Mais d'autres mesures tendent à imposer un contrôle de plus en plus strict des communautés immigrées, surtout musulmanes.

III.1.5. L'EXEMPLE DU CANADA

Le Canada est souvent cité en exemple pour sa politique de multiculturalisme, qui vise notamment à valoriser l'apport des différentes communautés. A titre d'exemple, voici certaines mesures envisagées au Canada dans le cadre de sa politique de multiculturalisme:

- Des programmes d'action positive qui cherchent à augmenter la présence des minorités visibles dans les institutions.
- Des représentations faites au Parlement en faveur des minorités visibles.
- Des révisions de programmes scolaires destinées à tenir compte des contributions historiques et culturelles des minorités ethniques.
- Des horaires flexibles, pour accommoder les pratiquants de certaines religions.
- Des programmes d'éducation à orientation anti-raciste.
- Des codes de conduite qui interdisent le racisme à l'école ou au travail.
- Une formation multiculturelle pour les policiers, fonctionnaires et intervenants du monde de la santé, afin qu'ils puissent reconnaître la nature des problèmes vécus par les familles d'immigrants.
- Des lignes directrices qui préviennent la propagation des stéréotypes dans les médias.
- Le soutien des festivals et programmes d'études ethniques.
- Des services aux adultes dans leur langue maternelle.
- Des programmes d'éducation bilingue pour les jeunes, en vue de leur permettre de faire la transition entre leur langue maternelle et celle(s) de leur pays d'adoption.¹⁸⁸

Malgré les principes généreux prévus par la loi, il faut souligner que la réalité est moins idéale et que beaucoup d'immigrés ne trouvent pas de travail alors qu'ils ont un diplôme ou une expérience utile. Ainsi, selon divers témoignages, des immigrés médecins ne trouvent pas de travail dans certaines régions où il manque pourtant de médecins. La bureaucratie fait que nombre d'immigrés ne sont pas repris dans les programmes sociaux auxquels ils ont pourtant droit. Enfin, les Amérindiens sont également souvent victimes de violences et de discriminations, selon un récent rapport d'Amnesty intitulé «Canada: *On a volé la vie de nos sœurs*, discrimination et violence contre les femmes autochtones».¹⁸⁹

III.1.6. ET EN BELGIQUE?

La Belgique n'échappe pas aux débats en cours dans les pays voisins. Parmi les débats qui reviennent périodiquement, on peut citer celui sur le vote des étrangers (les prochaines élections communales seront pour la première fois ouvertes à tous les citoyens résidant depuis plus de cinq ans en Belgique), sur le port du voile à l'école et celui sur les conditions d'accueil et de refoulement des demandeurs d'asile (voir chapitre II.3). Une affaire a particulièrement choqué l'opinion publique, celle de Naïma Amzil, une jeune employée musulmane dont le patron recevait des menaces de mort anonymes parce qu'il refusait de

lui interdire de porter le voile dans son entreprise de conditionnement de plats préparés. L'ensemble de la classe politique a exprimé sa solidarité avec le patron et son employée, présentée comme une personne parfaitement intégrée, connaissant parfaitement le néerlandais et même le patois local!

Afin de faire face aux défis posés par l'interculturalité, une «Commission pour le dialogue interculturel» a été mise sur pied. Présidée par l'ancien sénateur Roger Lallemand et l'exsecrétaire d'État Annemie Neyts, elle a présenté en mai 2005 un rapport qui propose des solutions pour une meilleure prise en compte des différences culturelles.¹⁹⁰

Selon cette Commission, la Belgique des années 1980 et 1990 ne laissait pas d'autres choix aux immigrés que l'assimilation, même si elle prétendait viser l'intégration, un concept qui n'a jamais été clairement défini. La Commission sur l'interculturalité rappelle à cet égard que jusqu'en 2001, les candidats à la naturalisation belge étaient soumis à des contrôles sur leurs pratiques vestimentaires, culinaires, de loisirs, de leur connaissance de la «culture» belge,... Aujourd'hui encore, toujours selon cette Commission, «ce qui est attendu, sinon exigé des individus membres des minorités culturelles, c'est qu'ils adoptent tout simplement les standards d'existence du groupe culturel dominant, qu'ils effacent les marques distinctives de leur culture, de leur tradition, de leur langue, de leur religion, etc., qu'ils se rendent pour ainsi dire culturellement invisibles».

Parmi les autres thèmes évoqués dans le rapport de la Commission figurent notamment les politiques d'intégration et de lutte contre les discriminations.

Selon la Commission, la Belgique, au terme de différentes crises, a réussi à réaliser la promotion d'un triple pluralisme: le pluralisme politique et syndical, le pluralisme philosophique, et le pluralisme communautaire. Elle doit maintenant relever un nouveau défi: le pluralisme culturel, mais en ne réduisant pas le culturel à la religion: La culture ne se réduit pas à un seul élément, mais est toujours la combinaison de plusieurs d'entre eux: langue, territoire, religion, histoire, coutume, droit, art, savoir, et.

La Commission veut attirer l'attention sur les problèmes particuliers de deux groupes:

-Les femmes migrantes et les jeunes issus de l'immigration.

En ce qui concerne les femmes issues de l'immigration, la Commission soutient la mise en œuvre de campagnes de sensibilisation afin de promouvoir le changement de mentalité et l'abolition des stéréotypes féminins et masculins grâce à l'enseignement et à l'éducation. Quant aux jeunes issus de l'immigration, la Commission insiste pour qu'un dialogue s'installe et que ces jeunes soient soutenus dans l'affirmation de leur identité plurielle. A cette fin, selon la Commission, il est essentiel de soutenir la formation des acteurs socio-éducatifs à l'interculturalité.»

Parmi les autres recommandations de cette Commission, citons l'élargissement de la citoyenneté communale au droit à l'éligibilité pour des étrangers hors communauté européenne et la diffusion de la Charte de la citoyenneté (voir ci-dessous). Elle aborde également la question de la neutralité de l'État, des politiques d'action positive en matière de logement et d'emploi, des fêtes religieuses et jours fériés, des médias, de l'interculturalité à l'école,...

LES DOUZE COMMANDEMENTS CITOYENS

Le gouvernement vient d'annoncer un renforcement de son dispositif d'intégration et de lutte contre les inégalités, au travail et ailleurs. Pour cela, 220 inspecteurs sociaux vont être chargés de traquer les situations de discrimination et de racisme dans les entreprises et les organisations. Ces inspecteurs sont habilités à enquêter sur les lieux de travail, de leur propre initiative ou sur base de la plainte d'un travailleur (voir chapitre II.1.4).¹⁹¹

Le ministre de l'Intégration sociale a présenté un projet de «charte de la citoyenneté», intitulée «Être citoyen en Belgique» et destinée principalement aux étrangers qui arrivent dans notre pays pour s'y établir. Voici comment le ministre présente ce projet: «La charte a pour objectif de renforcer la citoyenneté et le «vivre ensemble», à l'heure où le caractère pluriculturel de notre société est toujours plus prononcé. La charte reprend les droits et les obligations de chacun mais également les grands principes de l'État de droit, des droits de l'Homme et du citoyen et de la démocratie, tout en tenant compte des particularités du modèle belge: concertation sociale, pluralisme idéologique et philosophique, fédéralisme...». La charte sera communiquée aux Communautés qui devraient la diffuser au sein des écoles et bâtiments officiels.

L'article 4 de la charte stipule: «Tous les citoyens sont égaux en droit et en dignité. La diversité culturelle est une richesse. Aucune discrimination n'est acceptable. L'égalité entre hommes et femmes est une priorité. Vivre ensemble dans une société ouverte, c'est lutter contre le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme et contre toutes les formes de discrimination».

DÉBAT

■ Pensez qu'il est possible d'appliquer tel quel cet article? Comment?

■ Jusqu'où doit-on aller dans le respect et la valorisation des autres cultures? Quelles sont les mesures proposées par la Commission de l'interculturalité qui vous semblent justes ou non fondées? Pourquoi?

Trouveriez-vous normal par exemple de proposer des jours de congés légaux qui correspondent aux principales fêtes religieuses pour les musulmans ou les juifs? Ou au contraire, faut-il imposer à tout le monde, et donc aussi aux «étrangers», le même mode de vie?

■ La télévision ou la publicité donnent-elles une image stéréotypée des différentes communautés? Trouve-t-on à la télévision, parmi les présentateurs et animateurs, une représentation équitable des différentes communautés? ¹⁹²

LE POINT DE VUE DU PNUD: MULTICULTURALISME CONTRE ASSIMILATION FORCÉE POUR LA NOUVELLE VAGUE D'IMMIGRATION

Comme le montrent les expériences britannique et néerlandaise, il serait naïf de croire que le multiculturalisme peut régler tous les problèmes de cohabitation entre cultures. C'est la raison pour laquelle de plus en plus, on privilégie une approche plus globale, qui donnerait aux personnes l'envie d'intégrer des éléments d'une autre culture comme une richesse, sans perdre pour autant leur propre identité.

Un rapport publié en juillet 2004 et commandité par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) affirme que les immigrants devraient pouvoir devenir des membres de plein droit de leur pays d'adoption, tout en conservant des liens avec leur pays d'origine. Au lieu d'imposer un modèle unique à tous les citoyens, il faut au contraire, selon le PNUD, reconnaître la valeur de la diversité et soutenir la notion d'identités multiples. Mais le PNUD considère aussi que le multiculturalisme, ce n'est pas seulement reconnaître l'existence de plusieurs systèmes de valeurs et de plusieurs pratiques culturelles au sein d'une même société. Il implique également la défense de valeurs non négociables, imposées à tous, telles que les droits humains, l'état de droit, l'égalité des sexes, la diversité et la tolérance.

«La solution n'est pas de mettre un frein à l'immigration ni de limiter la diversité, mais plutôt de construire des sociétés plus intégratives et plus diversifiées». Selon ce rapport, la suppression de l'identité culturelle –et non de la diversité en elle-même– mène au conflit. Il n'est pas nécessaire, ajoute Fukuda-Parr, de choisir entre la protection des identités locales

et l'adoption de politiques d'ouverture face aux flux mondiaux d'immigration, de cinéma, de savoirs et de capitaux: «Le défi consiste à élaborer des politiques qui élargissent les choix plutôt que celles qui les limitent, en soutenant et en protégeant les identités nationales tout en maintenant les frontières ouvertes à de nouveaux peuples, de nouvelles cultures, de nouvelles idées.»

Cette politique doit aussi tenir compte des changements sociologiques et technologiques (internet, lignes d'aviation «low cost»,...) qui permettent aux communautés immigrées de garder plus d'attaches avec leur pays d'origine (voir Chapitre II.3.2.).

Pour le PNUD, il faut mener des politiques intégrant à la fois des objectifs d'unification et de respect des différences et de la diversité. Cela comprend l'incitation à la tolérance et à la compréhension culturelle, mais aussi la conciliation spécifique des pratiques religieuses et vestimentaires, un statut de double citoyenneté ainsi que diverses autres questions. Cela comprend aussi un soutien actif aux immigrés dans un but d'intégration, comme l'enseignement de la langue et des services de recherche d'emploi.

Le rapport du PNUD indique que «la migration internationale apporte des qualifications, de la main-d'oeuvre et des idées qui enrichissent la vie des individus». L'Europe, dont l'âge moyen augmente et la taille des familles baisse, va devoir doubler son flux d'immigration d'ici à 2050, ne serait-ce que pour maintenir sa population. ²⁰⁸

Pour conclure ce chapitre, nous rejoignons le point de vue d'Amin Maalouf, pour qui chacun devrait être encouragé à assumer sa propre diversité, à concevoir son identité comme étant la somme de ses appartenances, au lieu de ne garder qu'une seule facette qui se résume bien souvent à celle qui est la plus attaquée. Ainsi, une personne immigrée victime de racisme affirmera encore plus son identité immigrée, avec le risque d'ériger cette unique composante en appartenance suprême, en instrument d'exclusion, parfois même en instrument de guerre.

Pour Amin Maalouf, les personnes qui portent en elles plusieurs appartenances, par exemple un Afro-Américain ou un Juif-arabe, devraient pouvoir tisser des liens, faire des traits d'union entre les communautés. Mais cela ne peut pas fonctionner si ces mêmes personnes doivent choisir leur camp pour être accepté.

Les sociétés devraient assumer, elles aussi, les appartenances multiples qui les ont forgées à travers l'histoire. Elles devraient faire l'effort de montrer à travers des symboles visibles qu'elles assument leur diversité, afin que chacun puisse ainsi s'identifier à ce qu'il voit autour de lui, que chacun se sente encouragé à s'y impliquer plutôt qu'à rester un spectateur inquiet.

RECHERCHE

■ Yannick Noah chante sa multiculturalité avec Disiz La Peste dans «Métis(se)» (voir www.paroles.net). Comment interprétez-vous le sens de cette chanson?

■ L'équipe de France de football est très multiculturelle et a donné une image

positive de l'immigration, surtout quand elle a gagné le Mondial.

Cherchez d'autres exemples de personnes connues pouvant faire un trait d'union entre deux cultures.





Toutes ces photos ont été faites à l'occasion du projet "Right Now", un stage de sensibilisation aux droits humains organisé par Amnesty en juillet 2005 en Israël. Ce stage a rassemblé une cinquantaine de jeunes allemands, belges, israéliens et palestiniens de 15 à 17 ans qui ont découvert l'essentiel sur les droits des femmes, des réfugiés, des enfants... mais aussi sur leurs propres différences culturelles ! Vous pouvez utiliser ces photos comme outil pédagogique, afin de faire découvrir aux jeunes les droits auxquelles elles font référence.

© Madeleine Guyot

III.2. LA DISCRIMINATION POSITIVE:

Comment une discrimination peut-elle être positive? Cela ne va pas de soi.

En 1965, le président des États-Unis Lyndon B. Johnson se rend compte qu'il ne suffit pas d'écrire dans la loi la fin des discriminations pour résoudre les problèmes qui en découlent. Une égalité formelle et officielle est insuffisante. A partir de ce constat, les États-Unis, comme l'Inde l'avait fait à l'époque coloniale, se proposent d'aller plus loin en donnant un coup de pouce aux membres de groupes qui ont été ou sont toujours victimes de discriminations (qu'elles se basent sur le sexe, la caste ou l'appartenance culturelle ou religieuse).

Pour permettre aux victimes de discriminations «de rattraper leur handicap social», il convient de leur accorder, de manière provisoire, un traitement préférentiel. À l'heure actuelle, quelques pays ont mis en œuvre une telle politique, en général dans le domaine de l'accès à l'éducation et à l'emploi ainsi que dans celui de la représentation politique.

La discrimination positive, c'est en quelque sorte, reprendre les critères qui ont servi à discriminer pour lutter contre ces mêmes discriminations.

Dans cette politique, il s'agit de passer par l'inégalité pour restaurer l'égalité. Cela peut choquer l'opinion publique dans les domaines de l'emploi ou de l'éducation où a priori, c'est surtout la méritocratie qui y est valorisée.²⁰⁹

LES IMPACTS POSITIFS:

La discrimination en matière d'éducation:

En Angleterre par exemple, l'action a surtout été menée en matière d'éducation. En réservant des quotas d'inscription universitaire à certaines catégories de population, on leur permet de mieux s'instruire. L'instruction étant la base de la création d'un meilleur avenir et de l'insertion dans la société, ces populations mieux éduquées ont plus confiance dans l'avenir.

La discrimination dans l'emploi:

La création de quotas à l'embauche permet aux catégories valorisées de se créer une place sur le marché du travail. De plus, elle permet de lutter contre le soi-disant lien entre les capacités dans le travail et le groupe d'appartenance. Elle permet aussi d'assurer une certaine visibilité à ces groupes et peut-être d'aider à changer les mentalités.

La discrimination en matière fiscale:

L'action fiscale est pour l'instant le moyen privilégié par l'État français. Il permet de rendre plus rentable l'emploi des catégories défavorisées. Les employeurs sont encouragés à embaucher ces catégories.

LES IMPACTS NÉGATIFS:

La discrimination en matière d'éducation:

La discrimination en matière d'éducation dévalorise les diplômes obtenus, leur prestige n'est plus le même. De plus, le risque d'échec est plus élevé. La discrimination positive oblige les établissements supérieurs à recruter à un niveau inférieur dans les populations en difficulté.

La discrimination dans l'emploi:

Les quotas d'employés n'empêchent pas la continuation d'une discrimination à l'intérieur de l'entreprise. Il existe toujours des entreprises qui payent leurs employés différemment en fonction de leur sexe ou de leur couleur de peau. Les quotas n'ont rien changé à cette situation.

La discrimination en matière fiscale:

L'incitation fiscale positive ou négative à certaines activités n'a pas prouvé de véritables bénéfices proportionnels au fait d'embaucher des catégories défavorisées. L'encouragement fiscal

peut créer des attitudes d'opportunisme, néfaste à la population locale. Les entreprises se promenant là où les déductions les portent.

Selon Jean-François Amadieu, «on ne peut réduire un candidat à une particularité, qu'elle soit ethnique, sexuelle ou physique. Il faut juger les gens sur leurs compétences, un point c'est tout, et agir en amont. Il n'y a qu'une solution: créer des conditions d'anonymat et d'objectivité qui désamorcent les discriminations. Cette pratique pourrait être encouragée par la loi et surveillée par la Haute Autorité. Si on assure des techniques de recrutement et de gestion de carrière irréprochables, on limitera plus sérieusement les injustices et on n'aura pas besoin de les corriger après coup. Un certain nombre d'entreprises se sont déjà engagées à utiliser des CV masqués, nettoyés de toutes les indications qui viennent habituellement fausser le jugement sur les compétences. Quant aux grandes écoles, il vaut mieux modifier les épreuves pour tous que fabriquer des filières d'exception pour quelques-uns. C'est cela, l'égalité».²¹⁰

DÉBAT

Les politiques de discrimination positive ne constituent-elles pas des moyens de se donner bonne conscience?

Pour Jean-François Amadieu (sociologue), la discrimination positive consiste à redresser après coup, et très à la marge, des inégalités qu'on a laissées s'installer. Ce n'est pas une solution de corriger une injustice par une autre. Il y a un problème technique, d'abord. Il faudrait, pour être juste, répondre à une multiplicité de facteurs de discrimination. Or on ne peut juxtaposer les pourcentages: tant de femmes, tant de gens de telle couleur ou de telle confession, tant d'homosexuels, tant d'obèses, tant de handicapés, tant de plus de 50 ans... C'est impossible! On va finir par promouvoir certaines minorités aux dépens d'autres minorités, au risque d'aggraver la situation de ces dernières.

Sources: L'Express du 01/11/2004, Jean-François Amadieu, Discrimination positive, mais «injuste»

Pour alimenter le débat:

G. Calvès, La Discrimination positive, Puf, coll. «Que sais-je?», 2004.

EXEMPLES DE DISCRIMINATION POSITIVE:

1) AFRIQUE DU SUD:

Après l'apartheid, l'Afrique du Sud cherche à lutter contre les effets des discriminations et à donner davantage de poids aux Noirs dans une économie dominée par les Blancs. Dans les années 90, le gouvernement et le secteur privé ont mis sur pied le programme Black Economic Empowerment (BEE), qui vise à modifier l'appareil productif en favorisant l'accès des Noirs aux entreprises. Celles qui répondent aux critères du BEE peuvent bénéficier d'appels d'offres publics préférentiels ou de l'aide publique.

Malgré cela, cette politique se heurte à une opposition de la part des Blancs qui dénoncent un racisme à l'envers.

Les résultats ne sont pour l'instant pas très engageants puisque le chômage affectait en 2002 50% de la population noire et 10% de la population blanche. Les établissements scolaires ouverts à tous sont souvent trop chers pour la plupart des Noirs. En dépit du BEE, les Blancs gardent la mainmise sur l'économie et la situation ne profite qu'à une élite noire.

Pour aller plus loin:

E. Cédiey, *Comment l'affirmative action vint à l'Afrique du Sud*, Critique internationale, n°17, octobre 2002.

2) ÉTATS-UNIS:

Mise en place à la fin des années 60, l'«affirmative action» renvoie à l'ensemble des mesures instaurant un traitement préférentiel dans le domaine de l'emploi, de l'admission aux

universités et l'attribution de marchés publics aux membres de certains groupes victimes de discriminations. Les bénéficiaires sont les Noirs, les Hispaniques, les «Native Americans» et les Asiatiques. En plus de l'objectif contre-discriminatoire, il s'agit de remédier à la sous-représentation statistique de ces groupes.

Ici aussi, les résultats sont décevants, car l'affirmative action profite essentiellement aux fractions les moins désavantagées des groupes concernés.

Pour aller plus loin:

D. Sabbagh, *L'égalité par le droit. Les paradoxes de la discrimination positive aux États-Unis*, Economica, 2003

Qu'est-ce que la discrimination positive (affirmative action) mise en œuvre aux États-Unis depuis la fin des années soixante? Quel est le rapport entre «discrimination positive» et «multiculturalisme»? C'est à ces questions que l'ouvrage, qui se situe au croisement de la théorie politique, de la sociologie du droit et de l'histoire des idées, entend apporter des réponses.

3) FRANCE:

40 ans après les États-Unis, la question de la discrimination positive se pose en France.

L'article premier de la Constitution française dit que la France est une république qui «assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion». Pourtant, comme nous l'avons vu plus haut, la théorie n'implique pas la pratique.

En France, la politique de discrimination positive renvoie à trois types de mesures:

- les politiques préférentielles en matières d'emploi (quotas en faveur des handicapés, subventions à l'emploi du type contrats-jeunes, etc),
- la parité entre les sexes,
- la discrimination positive territoriale concernant le développement socio-économique (favoriser certaines régions).

4) INDE:

La discrimination positive en Inde est ancienne, puisqu'elle apparaît dès l'époque coloniale (XVII-1947), et vise essentiellement à remédier aux problèmes posés par le système de castes. Le principe est repris à l'indépendance (le 15 août 1947) et vise *trois domaines particuliers*:

- l'éducation,
- l'accès à l'emploi public,
- la représentation politique.

Trois catégories de bénéficiaires sont visées:

- les intouchables,
- les membres des tribus autochtones répertoriées,
- les «autres classes arriérées».

Nombreux estiment que cette politique ne fait que renforcer le système de castes. Les intouchables ont toujours en charge les tâches dites impures.

Pour aller plus loin:

C. Jaffrelot, *Inde: l'avènement politique de la caste*, Critique internationale, n° 17, octobre 2002.

5) EN BELGIQUE:

Pour lutter contre toute forme de discrimination à l'embauche, l'ORBEM (Office régional bruxellois pour l'emploi) a ouvert, en collaboration avec le Centre pour l'égalité des chances, un service spécialisé dans l'accueil, l'aide et l'accompagnement des personnes victimes de ce phénomène.

Les écoles à discrimination positive:

Les politiques de discrimination positive constituent l'un des principaux outils pour lutter contre les inégalités de réussite scolaire.

En communauté française, les politiques de discrimination positive voient le jour en 1989. Leur but est de prévenir les diffi-

cultés scolaires en introduisant de nouvelles activités (création de bibliothèques par exemple) et en faisant intervenir des logopèdes ou des psychomotriciens.

En 1998, le système évolue: sur base d'une série d'indices socio-économiques (revenu moyen par habitant, niveau des diplômes, taux de chômage, taux d'activité et taux de bénéficiaires du revenu mensuel minimum garanti, activités professionnelles, confort des logements) chaque établissement scolaire se voit doté d'un indice qui correspond à la situation socio-économique des quartiers dont sont issus les élèves et reçoit un budget en conséquence.

ACTION POSITIVE:

1) Royaume-Uni - La discrimination positive appliquée aux arts et à la culture.

L'Arts Council of England (ACE), une institution britannique financée par l'État et qui accorde une assistance financière aux projets artistiques, a décidé de promouvoir la discrimination positive dans le domaine de la culture. L'ACE invite les établissements qui reçoivent régulièrement ses subventions à oeuvrer pour la promotion de l'égalité des différents groupes ethno-culturels dans le domaine des arts et pour montrer que la société cosmopolite et multiculturelle britannique s'enrichit des diverses traditions et cultures qui la composent.

L'ACE espère que les 1 100 établissements culturels recevant ses subventions emploient des personnes issues de minorités.

Le pari de l'ACE est que «si la législation contre les discriminations peut s'attaquer directement au racisme, la culture peut véhiculer de façon positive l'intégration ethnique».

Courrier international - 27 mai 2005

2) La Norvège qui a adopté des mesures volontaristes est aujourd'hui le pays où l'égalité homme/femme est la mieux respectée au monde, devant la Suède, le Danemark et la Finlande qui occupent les premières places dans la classification des pays les plus respectueux de l'égalité des sexes établie par l'ONU.

La Norvège a été le premier pays à instituer un médiateur chargé de veiller à l'égalité de statut entre les hommes et les femmes. Les gouvernements qui se sont succédé depuis les années 1980 ont toujours été constitués de près de 50 % de femmes. Le président du Storting (le gouvernement), le chef de la police de la capitale et l'administrateur du Svalbard, archipel perdu dans l'océan Glacial, sont des femmes. Qui plus est, le premier évêque féminin a été nommée en 1993.²¹¹

DÉBAT

On peut se demander pourquoi, malgré le fait que se sont des femmes qui occupent ces postes, les noms de ceux-ci sont toujours au masculin?

CONCLUSION GÉNÉRALE: APPRENDRE À LUTTER À CONTRE- COURANT POUR SAUVER L'ESPOIR.

Pour le journaliste et essayiste Jacques Attali, on peut établir des liens directs entre les discriminations et le terrorisme. Selon lui, les jeunes qui ont commis des attaques terroristes à New York, Madrid ou Londres n'ont pas été subitement suicidaires ou trop faibles pour obéir à des maîtres diaboliques. *«S'ils se sont laissés, beaucoup plus que d'autres, entraîner vers l'extrémisme jusqu'à se donner la mort, c'est d'abord en raison d'une faille très profonde de nos sociétés, qu'il importe de bien comprendre si l'on veut éviter des désastres bien pires encore».*

Ainsi, selon Jacques Attali, il faut remettre en cause la façon dont on applique la valeur qui fonde notre démocratie et notre économie, à savoir la liberté individuelle. Pour lui, pour être légitime, il faut que la liberté soit réelle, *«c'est-à-dire que chacun ait les mêmes chances de réaliser ses aspirations. Autrement dit, que le travail paie également pour tous. Or, aujourd'hui, ce n'est manifestement pas le cas. Ni à l'intérieur de nos sociétés, où les plus défavorisés n'ont que très peu de chances d'accéder à l'enseignement supérieur et sont condamnés, au mieux, à des études de second rang. Ni dans le monde, où le travail ne paie pas de la même façon au Bangladesh, au Sénégal et à Bruxelles, et où la liberté de circulation des marchandises, des idées et de l'argent est totale, alors que celle des talents est étroitement surveillée.»*

*«Nous avons le choix entre deux attitudes : rendre notre modèle de société réellement universel, chez nous et dans le monde, en appliquant scrupuleusement le principe qui lui donne son sens : «À travail égal, salaire égal». Et, plus généralement : «À talent égal réussite égale». Ou bien, pour protéger nos acquis, nous bunkériser, dans nos quartiers, contre le plombier polonais et l'adolescent marocain ; et bientôt contre beaucoup d'autres. (...) Il ne nous reste plus qu'à choisir entre l'effort de justice et l'effort de guerre».*²¹²

Mais, avant même de donner à tout le monde les mêmes chances sur le plan professionnel, ne faut-il pas faire un énorme travail d'éducation aux droits humains, en évitant de stigmatiser une communauté en particulier ? Cela implique une réelle prise de conscience de la société comme un ensemble interdépendant, où chaque personne peut se sentir solidaire d'une autre, même si elle n'appartient pas au même «groupe». La philosophie et les droits humains peuvent nous aider à dépasser la peur et les clivages, à développer l'empathie ou la capacité de se mettre à la place de l'autre pour tenter de comprendre ce qu'il ressent.

Les conflits d'identité et les discriminations ne sont pas une fatalité. Il est toujours possible de chercher des solutions, et de tout faire pour mieux se connaître entre voisins, entre groupes, entre cultures, religions et nationalités. L'histoire nous apprend que les civilisations qui se referment sur elles-mêmes finissent par s'effondrer.

Les États ont le devoir de prévenir les actes terroristes et de punir leurs auteurs, mais cela ne peut se faire en mettant de côté les droits humains. Au contraire, pour faire face à de telles menaces, les gouvernements devraient renforcer la primauté de la loi et le respect des droits humains, chez eux comme dans le monde. Avec l'exemple de la Bosnie, du génocide rwandais, des massacres au Congo, pour ne citer que quelques exemples récents, nous savons les conséquences que peuvent avoir la manipulation du sentiment identitaire et le recours aux discriminations. Nous ne pouvons rester sans

réagir.

Partout dans le monde, des personnes luttent contre les discriminations et ont besoin de notre soutien. Elles risquent leur vie et leur sécurité pour défendre l'esprit de la Déclaration universelle des droits de l'Homme: chacun naît égal en droits et ces droits s'appliquent à tous, sans distinction. C'est cet idéal qu'Amnesty tente de faire partager par son combat pour un monde plus juste.

PISTES PÉDAGOGIQUES:

QUESTIONS A POSER A VOS ELEVES (VOIR LISTE CI-DESSOUS)

- Quels sont les étiquettes ou les mots péjoratifs utilisés à l'encontre de ces personnes?
- Pourquoi utilise-t-on ces mots ou étiquettes?
- Quels droits sont violés dans le cas d'une discrimination envers ces personnes?
- Comment réagirais-je si on utilisait ces mots ou étiquettes contre moi ou contre une de mes connaissances?
- Comment changer le langage pour qu'il soit moins discriminatoire sans être politiquement correct?

LISTE DE PERSONNES VICTIMES DE DISCRIMINATIONS

- Personne appartenant à une communauté linguistique
- Personne appartenant à une communauté religieuse
- Personne appartenant à une communauté culturelle
- Personne de statut social élevé/bas
- Gens du voyage
- Homosexuel(le) et/ou transgenre
- Personne présentant un handicap
- Personne porteuse de maladie
- Personne de petite/grande taille
- Personne de corpulence forte ou anorexique
- Personne ayant un visage disgracieux
- Personne appartenant à une minorité visible (Noir, Asiatique, gothique, motard, ...)
- Personne ayant fait de la prison
- Personne âgée
- Jeune

ACTIVITÉ PÉDAGOGIQUE:

Première partie: identifier les différents préjugés associés à un groupe de personnes en fonction de leur appartenance, ensuite identifier les droits violés lors de discriminations envers ces mêmes personnes.

Deuxième partie: se mettre à la place de ces personnes et essayer de comprendre et d'imaginer leurs réactions face aux discriminations.

Troisième partie: comment changer le langage pour qu'il soit adapté à la réalité de ces personnes sans tomber dans le politiquement correct.

Vous pouvez également proposer à vos élèves de créer leur propre grille d'analyse en nommant eux-mêmes les groupes susceptibles d'être victimes de préjugés et de discriminations puis de recenser les préjugés et discriminations auxquels sont confrontés ces groupes.

NOTES DE BAS DE PAGE

- 1 A. MAALOUF, *Les identités meurtrières*, Editions Grasset & Fasquelle, 1998
- 2 Interview de Malika Madi (auteur de *Nuit d'encre pour Farah et Les silences de Médéa*) par le CIDJ, février 2004.
- 3 Source: *Le Soir*, 17/08/2005
- 4 Extrait du journal de Tal, une jeune Israélienne de 18 ans, fille de colons juifs à Gaza, *Le Soir*, 17/08/2005
- 5 Plus d'infos sur: action urgente Amnesty MDE 21/008/2005, 29/07/2005.
- 6 Source: «Préjugés, stéréotypes et représentations» Interculturel n° 12, janvier 1991
- 7 Pour en savoir plus sur les stéréotypes et les préjugés, voir le site <http://www.agenda-respect.be/fr/lexique/stereotype.htm>
- 8 Sources: «Tous différents, tous égaux, kit pédagogique», Centre européen de la jeunesse, 1995.
- 9 <http://www.mrax.be/Visagesetparoles/Galerie/Jeanfrancois49.htm>
- 10 Source: *Le Soir* du 23/08/2005.
- 11 Une fatwa est un avis juridique donné par un spécialiste de la loi religieuse islamique sur une question particulière. On fait référence ici à une fatwa condamnant quelqu'un à mort, comme dans l'exemple de Salman Rushdie, l'auteur des *Versets sataniques*, victime d'une fatwa lancée en 1989 par l'ayatollah Khomeini.
- 12 Voir «LETONIE: Des hommes politiques en vue auteurs de remarques qui pourraient être à l'origine de débordements verbaux et d'agressions physiques», communiqué d'Amnesty, 25 juillet 2005.
- 13 D'après une autre étude plus récente, les Belges (25%) seraient, après les Grecs (27%), les plus intolérants de l'Union européenne à l'égard des groupes minoritaires et des immigrants.
- 14 Rapport Amnesty: International, Israël, Territoires occupés et Autorité Palestinienne – Atteintes au principe de distinction: les attaques contre des civils perpétrées par des groupes armés palestiniens, juillet 2002.
- 15 Source: *Le mythe Al-Qaïda, le terrorisme symptôme d'une société malade*, de Rik Coolsaet, éd. Mols – Autres regards, 2004.
- 16 Source: *Le Monde*, 26 septembre 2001.
- 17 Source: «L'humiliation est davantage qu'une somme d'incidents», par Danny Rubinstein, , édition électronique en anglais du quotidien israélien Ha'aretz, 5 janvier 2003.
- 18 Source: www.france-amerique.com, édition internationale du Figaro publiée à New York, semaine du 10 au 16 novembre 2001.
- 19 Source: *Le mythe Al-Qaïda, le terrorisme symptôme d'une société malade*, de Rik Coolsaet, éd. Mols – Autres regards, 2004.
- 20 *Le Monde Diplomatique*, février 2004.
- 21 Source: 11/9, autopsie des terrorismes, Noam Chomsky, éd. Le Serpent à Plumes, 2001.
- 22 Source: L'IRA raccroche, l'Iran s'accroche, Philippe Thureau-Dangin *Courrier international* - n° 770-771-772 - 4 août 2005
- 23 *Le Soir* du 5 septembre 2005.
- 24 Voir supra: Rik Coolsaet, *Le mythe Al-Qaïda*.
- 25 J. Delumeau, *La peur en Occident*, Fayard, 1978
- 26 *Racisme et discriminations*, dossier pédagogique du Centre d'Information et de Documentation pour les Jeunes, disponible sur le site www.cidj.be
- 27 Source: Sophie Body Gendrot, Les zones d'ombres de la démocratie américaine (extrait), *Le Monde*, 1/03/05.
- 28 Source: *Le Monde* du 24/08/05.
- 29 Toutes les conventions internationales interdisent la torture. Il n'y a aucune situation qui pourrait justifier la torture.
- 30 Source: Burton J. Lee, «La torture est indigne de l'Amérique», *Courrier International* n° 768, 21/07/2005.
- 31 Source: Communiqué d'Amnesty du 18/08/2005
- 32 Source: valise pédagogique «La haine je dis non», dossier réalisé par le Mrax et la Ligue des droits de l'Homme, 2002.
- 33 Extraits d'un entretien accordé au Figaro, 30 juillet 2005. Propos recueillis par Arnaud de La Grange.
- 34 Source: *Le Soir* du 2 septembre, A Bout Portant, entretien avec Gilles Kepel, propos recueillis par Michel Grodent.
- 35 C'est du moins l'avis de l'Ambassadeur du Chili à l'Onu, Heraldo Munoz, qui a présidé le groupe des experts de l'Onu chargé de contrôler les sanctions contre Al-Qaïda et les Talibans, cité par Rik Coolsaet, op. cit.
- 36 *Courrier International*, revue de presse du 27 juillet 2005.
- 37 Cité par François Brabant dans «Les Paradoxes d'Al Qaeda», *Le Vif L'Express* du 29 juillet 2005.
- 38 Sources: «Tous les droits pour tous: il faut mettre fin à la discrimination.», Amnesty International, octobre 1998.
- 39 www.aidh.org
- 40 Sources: dossier pédagogique réalisé par le Centre d'information et de documentations pour les jeunes: http://www.cidj.be/dossiers/racisme/pdf/cidj_be_racismes_discrimination.pdf
- 41 *Papiers libres: Visages du monde*, Amnesty 2002
- 42 Extrait de *Libertés*, mensuel d'Amnesty International, dossier «Bosnie: dix ans après Srebrenica», février 2005.
- 43 www.aidh.org
- 44 J. HATZFELD, *Dans le nu de la vie, récits des marais rwandais*, Seuil, 2000
- 45 J. HATZFELD, *Une saison de machettes*, Seuil, 2003
- 46 Sources: Wikipédia: esclavage
- 47 Sources: www.herodote.net/motesclave0.htm
- 48 Sources: www.monde-diplomatique.fr/1998/04/M_BOKOLO/10269 - Il y a cent cinquante ans, en France, était aboli l'esclavage, La dimension africaine de la traite des Noirs par Elikia M'Bokolo
- 49 Sources: www.herodote.net/motesclave0.htm
- 50 Sources: Jacques Tarnero: *Le racisme* (1995) - <http://www.anti-rev.org/textes/Tarnero95a/>
- 51 Sources: http://les.traitesnegrieres.free.fr/vosPages/3_traite_europeenne/08_esclavage_le_debut.htm
- 52 Sources: <http://www.anti-rev.org/textes/Tarnero95a/histoires-2.html>
- 53 Sources: www.monde-diplomatique.fr/1998/04/M_BOKOLO/10269 - Il y a cent cinquante ans, en France, était aboli l'esclavage, La dimension africaine de la traite des Noirs par Elikia M'Bokolo
- 54 Sources: dossier pédagogique réalisé par le Centre d'information et de documentations pour les jeunes: http://www.cidj.be/dossiers/racisme/pdf/cidj_be_racismes_discrimination.pdf
- 55 (<http://www.anti-rev.org/textes/Tarnero95a/politiques-3.html>)
- 56 (<http://fr.wikipedia.org/wiki/Apartheid>)
- 57 (<http://www.anti-rev.org/textes/Tarnero95a/politiques-3.html>)
- 58 (<http://fr.wikipedia.org/wiki/Apartheid>)
- 59 (<http://www.anti-rev.org/textes/Tarnero95a/politiques-3.html>)
- 60 <http://www.hrw.org/french/onu/race/caste-global-fr.htm>
- 61 source: *L'Express*, 3 mai 2004
- 62 Wikipédia: Burakumin
- 63 Sources: http://www.extremedroite.be/def_orig.php
- 64 Sources: <http://www.lexpress.fr/info/france/dossier/lepen/dossier.asp?id=330974>
- 65 Sources: www.resistances.be
- 66 Sources: <http://www.lexpress.fr/info/france/dossier/lepen/dossier.asp?id=330974>
- 67 «Tous les droits pour tous: il faut mettre fin à la discrimination», Amnesty International, octobre 1998.
- 68 Sources: Ce que les mots veulent dire: http://www.aidh.org/Racisme/explicu_rac_1.htm
- 69 Guide des membres d'Amnesty International
- 70 Sources: A. KAHN, *Le nouveau visage du racisme*, site internet de la libre Belgique: www.lalibre.be
- 71 Sources: http://www.statcan.ca/francais/concepts/definitions/ethnicity_f.htm
- 72 Source: fiche pédagogique réalisée par la section française d'Amnesty, voir www.amnesty.asso.fr
- 73 Sources: www.wikipédia.org
- 74 A. MAALOUF, *Les identités meurtrières*, Editions Grasset & Fasquelle, 1998
- 75 J. CORNIL, *Racisme au quotidien: moi et le reste du monde*, *Libertés!* n°376, sept 2001, mensuel d'Amnesty International
- 76 A. HAELG, *L'antiracisme commence ici et maintenant*, You and AI, n°27, juillet 2001, magazine des jeunes d'Amnesty International.
- 77 Sources: www.agenda-respect.be
- 78 Sources: http://www.le114.com/contenu.php?dossier=1&idrubrique=8&id_thematique=33&id_theme_actualite=&cns_mode=read&id_actualite=1014
- 79 www.afrik.com/article7473.htm

- 80 Sources: Le Vif – 17 au 23 juin 2005 – Ronde de Flandre par Erik Raspoet (journaliste au quotidien De Morgen) Le Bonheur partagé du vélo
- 81 LE MONDE «Sodexo évite un procès pour discrimination raciale aux Etats-Unis» (30/04/2005)
- 82 Sources: http://www.mrax.be/article.php3?id_article=67
- 82 <http://www.mrax.be/Visagesetparoles/Galerie/Said15.htm>
- 83 Sources: C. TUBBAX, Café Babel, Courrier international - 2 mai 2005
- 84 Sources: V. DRUANT, *Un vent de xénophobie souffle sur la Russie, Libertés!* n° 388, novembre 2002
- 85 M. LAMENSCH, *Les douze commandements citoyens*, Le Soir du vendredi 5 août 2005.
- Pour visualiser le texte de la charte «Etre citoyen en Belgique»: http://www.dialogueinterculturel.be/fr/fr_dialogue.pdf
- 86 Asbl Latitudes: La Liberté de religion – mai 1990
- 87 *Rapporteur spécial sur l'intolérance religieuse de l'ONU 1998*
- 88 *Papier Libre: l'Europe et les droits humains – 2001*
- 89 *Amnesty International - Chine – Craintes de mauvais traitements ou de tortures Préoccupation pour la santé de Zhang Rongliang (h), responsable religieux, 53 ans (14/12/04)*
- 90 «*Réfugiés: Le droit d'asile menacé*». Collection «J'accuse» Syros/Amnesty International
- 91 Dossier pédagogique «Les réfugiés» Amnesty International, 1997
- 92 Le Soir du 20 septembre 2005: On ne migre pas pour du travail, Martine Vandemeulebroucke
- 93 Extrait de *Rue des Italiens, G ; Santocono, Editions du Cerisier, 1986*
- 94 http://www.msf.be/fr/terrain/pays/afrique/tchad_news_12.shtml
- 95 Extrait du monde diplomatique: Ali Bensaâd, *Voyage au bout de la peur avec les clandestins du Sahel*, sept 2001.
- 96 Dossier pédagogique «Les réfugiés» Amnesty International, 1997
- 97 Terre d'accueil: L'intégration des réfugiés en Europe – 1998, cf: chiffres actualisés: Points presse du Haut Commissariat aux Réfugiés – 17 juin 2005
- 98 Revue de presse du Courrier International, 12 juillet 2005.
- 99 Dossier pédagogique «Les réfugiés» Amnesty International, 1997
- 100 *Libertés! novembre 2002*
- 101 http://www.amnestyinternational.be/doc/article.php3?id_article=5652
- 102 Amnesty International Papiers libres: L'Europe et les droits humains – 2001
- 103 Amnesty International - Responsabilités passées et actuelles dans la mort de Semira Adamu – 10 décembre 2003
- 104 http://www.amnestyinternational.be/doc/article.php3?id_article=1834
- 105 Libération du 22 septembre 2005
- 106 Un voyage pas comme les autres, dossier pédagogique du CIRE, 2002
- 107 Etranger mon voisin de palier, Edition Carole Crabbé, les Magasins du monde-OXFAM, février 2001
- 108 http://www.algeria-watch.org/fr/mrv/mrvref/jemmah_itv.htm
- 109 L'Express du 06/12/2004 – La Vague chinoise, par Laurent Chabrun et Boris Thioly
- 110 Amnesty International Papiers libres: L'Europe et les droits humains – 2001
- 111 Extrait de *Rue des Italiens, G ; Santocono, Editions du Cerisier, 1986*
- 112 Interview de Malika Madi (auteure de *Nuit d'encre* pour Farah et *Les silences de Médéa*) par le CIDJ en Février 2004
- 113 *Le Soir. 22/01/04*
- 114 Amnesty International – Liberté n°376 – septembre 2001
- 115 Article de Vincent Hild Moctar Kane, Plongée dans les hôtels de misère, InfoSud, Paris, le 29 août 2005
- 116 http://hdr.undp.org/reports/global/2004/francais/pdf/presskit/HDR04_PR3FR.pdf
- 117 Eurostat considère qu'un ménage est pauvre lorsque son revenu le situe en dessous d'un certain niveau, connu en tant que ligne de pauvreté, et qui se situe à 60% du revenu médian net standardisé par unité de consommation.
- 118 *Les indicateurs monétaires et non monétaires de pauvreté et d'exclusion sociale dans une perspective européenne*, Ramon PENA-CASAS et Philippe Pochet, Observatoire social européen, Janvier 2001.
- 119 Témoignages sur la pauvreté évoquée par ceux qui la vive – www.luttepauvrete.be
- 120 Rapport général sur la Pauvreté - Réalisé à la demande du Ministre de l'Intégration Sociale par la Fondation Roi Baudouin - 1992
- 121 <http://www.humanite.fr/journal/2004-05-17/2004-05-17-393837>
- 122 Publications de l'organisation lutte pauvreté, accessible sur leur site internet: www.luttepauvrete.be
- 123 Annoncer la Couleur – droits & développement
- 124 Le Soir: Brésil: les sans-terre interpellent Lula – 19/05/2005
- 125 Iteco, Rue Renkin, 2 – 1030 Bruxelles. Tel: 02/243.70.30
- 126 http://www.oct17.org/site/album.php3?id_rubrique=80&id_article=238&lang=fr#art237
- 127 Forum Droits de l'Enfant - Le Dossier d'août 2000 -Extrait de la consultation Euronet sur la discrimination et la participation
- 128 *AlterEduc: Sexisme: résistons aux préjugés!* – www.altereduc.be
- 129 <http://amnestyinternational.be/doc/article1338.html>
- 130 Amnesty International: ISRAËL ET TERRITOIRES OCCUPÉS:Les femmes face au conflit, à l'occupation et au patriarcat - 31 mars 2005
- 131 A. COLLET, Femmes d'ailleurs – Umoja, le village où les hommes n'ont pas droit de cité, Courrier international, 15 juillet 2005.
- 132 «Femmes/Hommes dans le monde», une initiative de la Communauté française Wallonie-Bruxelles et le Centre de l'égalité des chances
- 133 <http://216.131.69.70/educacion/documentos/25cuestiones.htm>
- 134 Identité sexuelle et persécutions – Edition francophone d'Amnesty International 2000
- 135 Irène DEMCZUK, *Des droits à reconnaître: les lesbiennes face à la discrimination*. Les éditions du remue-ménage, Montréal, 1998.
- 136 Identité sexuelle et persécutions – Edition francophone d'Amnesty International 2000
- 137 Irène DEMCZUK, *Des droits à reconnaître: les lesbiennes face à la discrimination*. Les éditions du remue-ménage, Montréal, 1998.
- 138 H. Dorzée, Homophobie: un fossé Nord-Sud, Le Soir du mardi 6 septembre 2005.
- 139 Amnesty International – Droits de l'Homme autour du monde: «Les personnes handicapées... des personnes à part entière»
- 140 <http://www.mhe-sme.org/fr/projects6.htm>
- 141 Wikipedia: Handicap
- 142 Le Soir du 23/08/2005, pages Forum.
- 143 Amnesty International – Droits de l'homme autour du monde:«Les personnes handicapées... des personnes à part entière»
- 144 AMNESTY INTERNATIONAL: *BULGARIE: Personnes souffrant d'un handicap mental - Détention arbitraire et mauvais traitements 10 octobre 2002*
- 145 Nicolas Engin: «La classification Internationale des handicaps»
- 146 Amnesty International – Droits de l'homme autour du monde: «Les personnes handicapées... des personnes à part entière»
- 147 Le harcèlement moral au travail – Jérôme Vermeulen, psychologue
- 148 Le vif/L'express, *Une ville réservée aux sourds* par Philippe Coste, 1/07/2005
- 149 Forum Droits de l'Enfant - Le Dossier d'août 2000 -Extrait de la consultation Euronet sur la discrimination et la participation
- 150 www.edf.com/html/pubtv_2005/diversites/edf.html
- 151 www.handiplus.com/sections.php?op=printpage&artid=74
- 152 Dictionnaire de l'ethnologie et de l'anthropologie / dir. Pierre Bonte, Michel Izard. Paris: PUF, Quadrige, 2000
- 153 <http://www.mhe-sme.org/fr/projects6.htm>
- 154 http://www.mens-sana.be/schizof/notes/sc_778not.htm
- 155 www.oip.org
- 156 <http://www.fjansier.com/ARTICLES%20RECENTS/Pr%e9sentation-delaloisurl'edroitedesmalades.htm>
- 157 Amnesty International: ALBANIE - Le droit au mariage des personnes atteintes d'un handicap – 11 novembre 2004
- 158 Dictionnaire de l'ethnologie et de l'anthropologie / dir. Pierre Bonte, Michel Izard. Paris: PUF, Quadrige, 2000
- 159 What do you think- UNICEF
- 160 Eux et nous lutter contre la discrimination, AI
- 161 F. DUFOND, L'impunité fait des victimes, Libertés! n°388, novembre 2002
- 162 Papiers libres: L'Europe et les droits humains, 2001
- 163 *Un centre pour mineurs non accompagnés*, La Libre Belgique, lundi 20 juin 2005, p. 10
- 164 H. Dorzée, *Le 127 bis, pas un jardin d'enfants*, Le Soir, samedi 28 et dimanche 29 mai 2005, p. 3.
- 165 Asbl Mosaic: *Pour les jeunes du quartier Nord de Bruxelles, l'exclusion n'est plus une fatalité*. Alter-educ.

- 166 W. Cancio Isla, Une rafle sans précédent contre les jeunes, Courrier International, n° 759, mai 2005.
- 167 L. D'OULTREMONT, Vieux après 60 ans? Non!, La Tribune de Bruxelles du 16 au 22 juin 2005
- 168 La Tribune de Bruxelles, du 16 au 22 juin 2005.
- 169 www.suicide-quebec.net/ageesprogramme.html#abusagees
- 170 J-P HAQUIN, «le site de l'Auberge du vivier 1905-2005», in *Le Gletton*, n° 352-353, juillet-août 2005
- 171 La Dernière Heure du jeudi 30 juin 2005.
- 172 <http://hebdo.parship.ch/docs/public/coaching/rat13.xhtml>
- 173 Isabelle Eustache, Obésité: la discrimination professionnelle s'accroît, 12 juillet 2004. <http://www.e-sante.fr>
- 174 <http://www.allegrofortissimo.com/livre noir4.htm>
- 175 www.le114.com
- 176 Forum Droits de l'Enfant. *Le Dossier d'août 2000*. Extrait de la consultation Euronet sur la discrimination et la participation.
- 177 Le Vif/L'express, n° 24, juin 2005
- 178 <http://www.france5.fr/emploi/epanouir/W00229/9/>
- 179 Paulis Chris, «Prêt-à-porter identitaire» in, *Le vêtement: reflet discret d'une société inégalitaire*, Interculturel, n° 173, avril 1999.
- 180 La réinsertion après la vie carcérale, Beau Aurélie, Goma Emmanuelle, Treignier Charlene et Lassalle Ophélie: www.prison.eu.org
- 181 <http://agora.qc.ca/mot.nsf/Dossiers/Multiculturalisme>
- 182 Questions tirées de l'ouvrage «Le parcours citoyen», pistes pédagogiques pour une éducation globale, éd. De Boeck, Bruxelles, 2003.
- 183 Extrait de «Et après les attentats», Felice Dassetto, Rubrique Idées, Le Vif-L'Express, 29/07/05.
- 184 Propos recueillis par Marc Rozen, Le Soir du 5/08/2005.
- 185 Revue de presse du Courrier International, 12 juillet 2005.
- 186 La Libre Belgique, 7 septembre 2005.
- 187 Revue de presse du Courrier International, 4 Août 2005.
- 188 Pour plus d'information sur la politique du Canada, voir http://www.pch.gc.ca/progs/multi/policy/act_f.cfm
- 189 Rapport disponible sur www.efai.amnesty.org, dans les Archives (réf. AMR 20/001/2004).
- 190 Rapport disponible sur http://www.dialogueinterculturel.be/fr/fr_dialogue.pdf
- 191 Le Soir du 5/08/2005
- 192 La valise pédagogique «La Haine je dis Non» réalisée par le Mrax et la Ligue des Droits de l'Homme propose une grille de lecture et d'analyse d'émissions télévisées et de publicités.

BON DE PARTICIPATION

PAPIERS LIBRES

- Je désire inscrire ma classe/ mon association à l'opération Papiers Libres. Je recevrai le dossier d'action (cas et modèles de lettres).

GROUPE-ÉCOLES

- Je souhaite recevoir la documentation sur les groupes-écoles d'Amnesty International.

ACTIONS URGENTES

- Je désire inscrire ma classe aux actions urgentes jeunes (je recevrai chaque mois de l'année scolaire une action d'écriture en faveur de personnes dont les droits n'ont pas été respectés).
- Je désire recevoir les actions urgentes à mon adresse privée.
 - Je préfère recevoir les actions urgentes à l'adresse de l'école / de l'association.

CONCOURS DE JOURNALISME « JOURNAL DE CLASSE »

- Ce concours propose aux écoles secondaires de réaliser deux pages de journal sur le thème « identités et discriminations ». Les pages sont à remettre pour fin janvier 2006. Nous pouvons vous envoyer des outils pratiques et pédagogiques pour vous aider dans ce projet. Les meilleurs articles seront rassemblés dans un journal qui sera imprimé à 75 000 exemplaires et distribué dans le colis pédagogique adressé aux enseignants par les Journaux Francophones Belges dans le cadre de « La Quinzaine de la Presse » en mars 2006. Les meilleures Unes seront exposées lors du week-end « Zone Franche » des 14, 15 et 16 avril au Théâtre National.
- Je souhaite participer avec mon école / mon association à ce projet.

CAMPAGNE BOUGIES ET OPÉRATION COURAGE

- Je souhaite participer avec mon école / mon association à la vente de bougies d'Amnesty.

NOM ET PRÉNOM :

ADRESSE PRIVÉE :

ADRESSE DE L'ÉCOLE OU ASSOCIATION / MOUVEMENT DE JEUNESSE :

TEL :

FAX :

E-MAIL :

REMARQUES / QUESTIONS :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

**A renvoyer chez Amnesty International, Programme Jeunesse, 9 Rue Berckmans,
1060 Bruxelles fax. 02/537 37 29 - jeunes@aibf.be**

